



Parc
naturel
régional
du Luberon

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS58RECT-DE

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Délibération 2021 CS 58 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ETUDE D'OPPORTUNITE RESERVE NATURELLE REGIONALE DE VACHERES/FUYARA – DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA REGION

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 septembre 2021, se sont réunis à la Salle Yves Montand de Cadenet.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 56 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Monique CHABAUD, Dominique PALOMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Bénédicte AUZANOT, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Marion MAGNAN, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Grégory CLOP, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard RUZET, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Jean-Claude OBER, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS

Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN

Elisabeth JACQUES à Madame Marion MAGNAN

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Charlotte CARBONNEL

Bernard BRIFFAULT à Madame Valérie PEISSON

Sylvain D'APUZZO à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON

Sergio ILOVAISKY CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Philippe DAUMAS à Monsieur Roland GIRAUD

Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Nicolas ISNARD à Monsieur Jean AILLAUD
Cyril JUGLARET à Madame Solange PONCHON
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Madame Hélène BLEUZEN, Laurence DE LUZE,
Monsieur Grigori Germain, Alessandro POZZO, Olivier LAUBRON, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO,
Michel GASQUET, François DUPOUX,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monique PAQUIN,
Messieurs Jean-Philippe RIVET,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département des Alpes de Haute Provence ;
Vu le document d'aménagement de la forêt communale de Vachères 2017-2036 approuvé par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 ;
Vu la décision n°2020-20 de la Présidente du Parc naturel régional du Luberon sollicitant une subvention de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour le soutien au Parc naturel régional du Luberon en vue de l'accompagnement et de la concertation autour de l'opportunité d'une réserve naturelle régionale sur le site de Vachères/Fuyara ;
Considérant que l'opportunité de la création de cet espace naturel protégé est reconnue par la majorité des acteurs suite aux démarches lancées dans le cadre de ce projet ;
Considérant que les phases d'étude et de concertation nécessitent des moyens supplémentaires afin d'assurer la finalisation du dossier de création en 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Budget		Financement		
Compléments à l'étude d'opportunité, accompagnement et animation	7 500 €	Région SUD Provence alpes Côte d'Azur	80%	6 000 €
		PNR Luberon (Ingénierie)	20%	1 500 €

- **SOLLICITER** une subvention à hauteur de 6 000 € auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS58RECT-DE

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI